****

Mai 2024

« AUTONOMIE CORPORELLE EN MATIERE DE SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE »

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION AUTOUR DE L’APPEL A PROJETS FSOF - FONDS DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FEMINISTES – 24 mai 2024**

# **I PARTICIPANT∙ES**

Cf. liste en annexe

# **II PRESENTATION DE L’APPEL A PROJET**

Cf. présentation powerpoint

# **III ECHANGES**

|  |
| --- |
| **Aspects administratifs et financiers** |

**Question - Mélanie Pelascini / Coordination Sud :** Elle constate que l’enveloppe dédiée à l’appel est moindre que les précédents, relie cela aux récente coupes budgétaires dans l’aide publique au développement de la France et exprime une inquiétude quant à la pérennité du FSOF et du canal 1 en particulier.. Au regard du montant de l’enveloppe, elle s’interroge sur la faisabilité de répondre aux orientations géographiques et à l'objectif ambitieux de couvrir deux grandes régions, tout en allouant au moins 60 % du budget total aux Organisations de la Société Civile (OSC) des Suds, afin de financer leurs activités opérationnelles et leurs frais de structure (composante 1). À partir de ces points, elle questionne la possibilité de réviser les proportions de distribution budgétaire. Elle demande que le nombre de pays par régionpuisse être revu à la baisse, et suggère de revoir les délais de soumission des projets. Une modification de la date limite de réception des propositions est proposée, la reportant de la mi-août à la fin août.**Réponse**:

--- Premièrement, il est confirmé que la continuité du FSOF est assurée, bénéficiant d'un engagement renouvelé de la part de l'AFD et du MEAE et présentant des perspectives financières prometteuses pour la période actuelle de 2023-2027.

* Une révision des pourcentages alloués à la composante 1 sera discutée par l’équipe projet ; une réduction de 60 % à 50 % est envisagée et sera validée dans le dossier d’appel d’offres.
* En ce qui concerne les zones géographiques, il est souligné que bien que le travail en Afrique de l'Est et en Afrique australe soit encouragé, il ne s'agit pas d'une exigence mais plutôt d'une recommandation. Il est également noté que les OSC ont la liberté de proposer une à deux régions de leur choix pour leurs projets.
* Le nombre minimum et maximum de pays par zone sera réexaminé et précisé dans les meilleurs délais.

**Question – Marie Lussier / MdM :** Est-il possible de reporter l'envoi des projets, c'est-à-dire de décaler la date de réception de mi-août à fin août ?

**Réponse** : Oui, la date de réception des projets est repoussée à la fin du mois d’août 2024.

**Question :** L'appel à projets est-il exclusivement destiné aux pays francophones ?

**Réponse :** L'appel à projets est ouvert à tous, tant au niveau national qu'international, sans limitation au monde francophone.

**Question :**  Combien de consortium sont-ils sélectionnés ?

**Réponse :** Dans cet appel à projet, un seul consortium est sélectionné, pour gérer l’ensemble de la subvention.

**Question – Jean Christophe Carrau / DKT RDC** : Les produits contraceptifs, les dispositifs intra-utérins ou autres commodités, qui peuvent impliquer des aspects de logistique de distribution et de marketing, sont-ils pris en compte dans les composantes de financement ?

**Réponse** : Dans le cadre des mécanismes de fonds intermédiés, l’achat d’intrants pour leur mise à disposition peut faire partie des activités des OSC féministes financées dans le cadre de la Composante 1, à condition de respecter les législations en vigueur des pays concernés. Un pourcentage maximum sera précisé dans l’appel concernant les intrants (gratuits pour les partenaires et bénéficiaires)

**Question / Amplify Change** : Est-il prévu un autre espace pour poser des questions ?

**Réponse** : Il est prévu que, dans les 15 jours suivant la publication du dossier, des questions puissent être posées via le site web de l'AFD ; les réponses seront également publiées sur cette même page.

|  |
| --- |
| **Périmètre géographique** |

**Question – Jean Christophe Carrau / DKT RDC**: Souligne la cohérence des zones prioritaires suggérées pour la formation du consortium, bien qu'il demande des précisions sur les pays d'Afrique recommandés. Il fait également une remarque sur les difficultés rencontrées sur le terrain pour aborder les sujets liés à l'autonomie corporelle et invite les organisations ayant une expérience pratique à partager leurs expériences.

**Réponse :** Les zones suggérées ou prioritaires, sans que cela ne représente une obligation, sont l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

**Clarification** : Comme indiqué, de nombreuses législations sur l’autonomie corporelle et les DSSR, notamment l’accès à l’avortement sécurisé, sont restrictives. Il est essentiel d’adapter les actions aux cadres législatifs en vigueur dans les pays, pour garantir la sécurité des OSC locales, en variant les activités selon le pays (par exemple, soutenir le plaidoyer pour les droits des femmes et adolescentes dans certains contextes et les soins complets d’avortement dans d’autres). Les consortiums répondant à cet appel à projet doivent structurer leur projet en assurant une complémentarité thématique et géographique, ce qui facilitera le partage d’expérience et la capitalisation entre les pays et régions.

**Question : Marie Lussier / MdM :** Demande de clarification sur les zones géographiques et les priorités entre elles. Quelle est la cohérence attendue ?Comme aspect positif, elle souligne la pertinence de la thématique de l'appel à projets. Cependant, elle exprime sa préoccupation concernant les conséquences que les réductions financières dans le secteur peuvent avoir, en particulier sur l'impact que l'on peut obtenir ou maintenir au regard des exigences en matière de couverture géographiques.

**Réponse :** L'appel repose sur un consortium actif dans une à deux zones géographiques distinctes, sans qu'un minimum ou un maximum de pays ne soit encore établi pour chaque zone. Il est suggéré, sans obligation, d’intégrer des pays des régions Afrique de l'Est et Afrique australe. La cohérence attendue est de nature complémentaire, visant à garantir la complémentarité des projets et à renforcer les pratiques par le partage d’expérience et la capitalisation.

**Clarification** :Le nombre minimum et maximum de pays par zone sera communiqué dans les plus brefs délais.

**Question – Margaux Brenac / IPAS LAC :**  Il est entendu que l'Afrique est une priorité, mais est-il possible de proposer des organisations de deux continents différents ? Défense des besoins et de l'intérêt de se diriger vers l'Amérique latine, surtout dans un contexte de backlash important et en réponse aux besoins exprimés dans la région.

**Réponse** : Oui, il est possible de proposer des organisations et des membres du consortium de différents continents, y compris la région de l'Amérique latine et la région MENA.

Q (Equipop) - Est-ce que le Maghreb peut être couvert au regard de l’important backlash qui a court en ce moment, y compris dans des pays pionniers sur le droit à l’avortement ?

R :

|  |
| --- |
| **Périmètre d’intervention** |

**Question – Laura Audouard / Plan International France :** Est-il possible de réduire les exigences dans les trois piliers du projet ?

**Réponse** : Les trois composantes du projets sont maintenues, mais une reconsidération des périmètres géographiques est possible et du pourcentage de rétrocessions aux OSC récipiendaires.

**Question – Marion / Plan International France :** Quelle est la priorité concernant la thématique ? Dans le domaine de l'IVG, peut-on ajouter des composantes liées aux VBG (Violences Basées sur le Genre) ?

**Réponse**: L'appel à projets se fonde sur le concept d'autonomie corporelle, une notion englobante qui se trouve au croisement de plusieurs thématiques, dont la violence basée sur le genre (VBG), y compris les mutilations génitales féminines. Par conséquent, celle-ci est reconnue comme une thématique pertinente pouvant être intégrée efficacement dans l'axe central de l'autonomie corporelle. Toutefois, il est important de considérer dans la proposition que la priorité doit être donnée à l’IVG, et non aux autres thématiques liées à l’autonomie corporelle.

**Clarification** : Les périmètres d'intervention sont fondés sur trois piliers principaux, consultables dans l'appel à projets dans le périmètre d’intervention. À l'intérieur de chacun de ces piliers, une liste non exhaustive de thématiques et d'actions est disponible pour guider l'élaboration de la proposition.

|  |
| --- |
| **Risques et sécurité** |

**Question – Guillemette / ECPAT :** Elle signale la difficulté de travailler dans certains pays sur des sujets tels que l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) et demande s'il y a des recommandations sur la façon d'aborder ces sujets dans le cadre d’un plaidoyer vis-à-vis des autorités. Quelles sont les expériences des autres ONG à ce sujet ?

**Réponse** : Il est nécessaire d'adapter la proposition d'activités et de résultats, qui devront être proposés par le consortium, en fonction du cadre législatif de chaque pays, afin notamment d’assurer la sécurité des OSC récipiendaires. La capitalisation et le partage de pratiques entre les pays et les régions sont également encouragés. Il est important d'assurer une cohérence ou une complémentarité géographique et thématique des actions proposées.

**Clarification**:

Le chef de file du consortium devra disposer, ou à minima proposer le développement, d'une politique, charte ou code de conduite prenant en compte l'exposition sécuritaire à laquelle les OSC féministes devront s'engager à respecter. De plus, afin de réduire les risques d'exposition et de sécurité pour les membres des OSC locales, il est essentiel que le consortium chargé de structurer l'appel à projets dispose d'une méthodologie, ou en développe une, pour s'assurer que les activités n'entraînent pas de risques pour la population. La nécessité d'une approche discursive entre les consortiums et l'équipe de communication du projet est reconnue afin de garantir une certaine flexibilité aux organisations participantes.

De plus, l'innovation et le marketing social sont deux axes proposés et à explorer dans l'appel à projets. Les approches en SSR et PF peuvent également être abordées sous diverses perspectives, telles que les masculinités, la disponibilité de l'information, la coordination interinstitutionnelle, et l'utilisation de la technologie, entre autres.

**Question – Tara Mukeku  :** Dans le contexte de backlash, est-il envisageable d'obtenir un budget de contre-mesures ?

**Réponse :** Il est anticipé que la possibilité d'allouer un budget spécifique pour des contre-mesures soit intégrée dans la proposition de projets, si cela s'avère nécessaire.

# **IV Calendrier**

Cf. Tableau en annexe

**ANNEXE I : liste des personnes présentes ou inscrites à la réunion**

**ANNEXE II : Présentation PowerPoint**

**ANNEXE III : Calendrier**